

Pantin, le 21 septembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à son intervention le syndicat CFTC-Police Municipale d'Aulnay-Sous-Bois, qui a mis à jour des fautes graves portées sur des dossiers administratifs dont le but manifeste était de porter une atteinte au déroulement de carrière de plusieurs fonctionnaires, se félicite de la décision de Monsieur le Maire, de la nomination de vingt trois fonctionnaires au grade supérieur de Brigadier Chef Principal.

La CFTC remercie les collègues qui ont mandaté notre syndicat pour la défense de leur dossier.

Néanmoins deux fonctionnaires victimes de ces agissements délictueux, n'ont toujours pas obtenu réparation et se voient dans l'obligation de faire un recours.

Les faits dénoncés peuvent entraîner révocation et retrait d'agrément pour les auteurs de ces agissements délictuels. Le syndicat CFTC-Police Municipale d'Aulnay sous bois ainsi que les intéressés visés par ces faits entendent d'une part, déposer plainte auprès de Monsieur le Procureur de la république pour faux en écriture et d'autre part saisir le préfet sur la question d'engagement de la procédure de retrait d'agrément, nécessaire pour exercer la fonction de Policier Municipal.

A cette occasion, le syndicat CFTC-Police Municipale d'Aulnay-Sous-Bois en profite pour rappeler que le Maire de la commune n'a toujours pas entamé de procédure, suite aux heures supplémentaires indûment payées dénoncées par la CRC (Chambre Régionale des Comptes) dans son rapport du 15 juin 2011.

**Pour la section syndicale
CFTC-POLICE MUNICIPALE
d'Aulnay-Sous-Bois**